

Sujet : [INTERNET] ICPE Puiseux en France dossier COSSON

De : Arnould Damien <dam7795@free.fr>

Date : 03/09/2021 22:20

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Damien Arnould, je suis l'exploitant agricole concerné par le dossier initial et en partie pour l'extension de COSSON et j'habite à Puiseux village.

Je souhaitais m'abstenir mais au vu des remarques que font certains citoyens certaines informations sont fausses ou déformées et soyons honnête disons la vérité.

L'origine de projet était de répondre à trois objectifs :

D'améliorer les terres agricoles et réduire l'érosion

Pour ceux qui connaissaient le terrain avant le projet vous devez vous souvenir de l'importance de la pente de la parcelle agricole. Cette forte inclinaison avait deux conséquences qui sont l'érosion lors de gros orages et la mauvaise qualité agronomique. Il a tellement de projets de ZAC ou Eco-quartier qui suppriment des terres agricoles en zone imperméable qui ne reviendra jamais à la nature.

Ce projet maintient une activité agricole qui a recommencé depuis déjà deux ans.

La récolte de blé fut dans la moyenne de l'année.

D'aller dans le sens du PADD

Le PADD de la commune souhaitait aménager un corridor vert entre le village et la partie est du Bois de Puiseux. Le projet a pour objectif de créer et non de détruire d'espace végétalisé avec la création de talus pour plus 30000 m², ce qui n'est pas ridicule....

D'accueillir des matériaux inertes

Oui ce projet c'est réalisé avec une société, COSSON, qui est présente sur notre territoire depuis plus 75 ans (originaire de Louvres). Notre région, première en activité et en habitants de France, profite ou subi une évolution par un développement de zone d'activité (je suis d'accord les anciennes ont encore des emplacements vides), de zones d'habitations (immeubles ou maison) et depuis peu avec Grand Paris Aménagement. Tous ces chantiers génère un déchet lors de leur construction soit la démolition de l'ancienne construction soit du terrassement pour faire les fondations pour une construction individuel ou collective soit pour une ligne de tramway.....

D'autres projets de stockage de matériaux inertes se font en détruisant des terres agricole en faisant des buttes comme à Vemars. Le projet de COSSON n'a pas le même objectif en réaménageant en restituant le maximum de terre agricole selon un protocole bine défini avec les exploitants.

Tous quartier qui si développe créer une nuisance lors de son aménagement, de sa création, quand le lotissement de Kaufman il a créé des nuisances aux constructions existantes, comme le nouvel Eco-quartier , la première phase sur Puiseux, a créé des nuisances. Je ne parle pas du futur aménagement de la Zac du Bois du Temple qui descend jusqu'à l'impasse des hirondelles.

Toute création produit une nuisance lors de son aménagement.

Suite à l'ouverture du site une Commission Locale de Suivi a été constitué d'habitants de Puiseux qui étaient à l'origine intrigués par le projet ou opposés. J'étais invité lors des visites du site de COSSON par les membres de cette CLS et j'étais surpris par les remarques et les avis positives par rapport au projet.

Je donne pas d'avis étant partie prenante mais je souhaitais préciser certaines choses.

J'espère que ces informations vous permettront d'éclaircir certains dire.

Vous souhaitant Monsieur le Préfet bonne analyse.

Cordialement

Damien Arnould

Envoyé de mon iPad